

SEANCE DU 28 mars 2024

Convocation du 22/03/2024

Date de publication : 08/04/2024

Conseillers en exercice : 043

Présents : 034

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-quatre, et le jeudi vingt-huit mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 032-280324

**OBJET : DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

Création d'emplois non permanents dans le cadre des besoins liés à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjointes,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur JARQUE Patrice, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame BOISSON Valérie, Monsieur ZANARINI Marc C
onseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Madame GABRIEL Julie), Monsieur KOURICHI



Délibération n° 032-280324 du Conseil Municipal du 28 mars 2024 (suite)

Zarick (donne pouvoir à Monsieur PANGOURASSOU Jérémy), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Les emplois permanents au sein des collectivités territoriales doivent être pourvus par des agents titulaires.

Toutefois, par dérogation et dans des cas limités, les collectivités sont autorisées à recruter un agent contractuel de droit public sur emploi non permanent pour :

- la satisfaction d'un besoin temporaire,
- l'accroissement d'activité,
- l'accroissement d'activité saisonnier.

Cette délibération propose le recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le Décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

VU le Décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération n° 031-22032022 du 22 mars 2022 portant mise à jour de rémunération des personnels vacataires et saisonniers de la Ville d'Aubagne,

CONSIDERANT que pour assurer la continuité de service, il peut être fait recours au recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240328-280324_32-DE
Reçu le 08/04/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
08/04/2024



Délibération n° 032-280324 du Conseil Municipal du 28 mars 2024 (suite)

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1er : d'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, après recensement du besoin.

A ce titre, seront créés au maximum 81 postes non permanents :

48 postes d'agent polyvalent technique sur le grade d'adjoint technique territorial,

- 12 postes d'agent polyvalent sur le grade d'adjoint administratif territorial,

- 6 postes de médiateur et/ou agent technique des sports sur le grade d'adjoint technique territorial,

- 11 postes d'animateur :

5 titulaires du BEES ou BPJEPS sur le grade d'éducateur des APS,

4 titulaires du BAFA sur le grade d'adjoint technique ou d'adjoint d'animation,

2 non diplômés sur le grade d'adjoint technique ou d'adjoint d'animation territorial,

- 4 postes de maître-nageur titulaire du BEESAN ou BNSSA sur le grade d'éducateurs des APS.

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'application de la présente délibération ;

ARTICLE 3 : d'INSCRIRE les crédits correspondants sur l'exercice 2024 du budget.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240328-280324_32-DE
Reçu le 08/04/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
08/04/2024

